

**SARS-POTERIES**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 26 MARS 2024**

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE  
CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2024**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

**Etaient présents :** Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Aurore WALEMME, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD, ~~Guillaume PIERART~~, Thierry LEMOINE, Ludovic COMEAU, ~~Typhaine MAILLARD~~

**Absents excusés :**

- Monsieur Guillaume PIERART a donné procuration à Monsieur Valéry ANSELOT
- Madame Typhaine MAILLARD a donné procuration à Monsieur Didier CARETTE

**Date de convocation :** 18 mars 2024 - **Date d'affichage :** 18 mars 2024

**Nombre de Conseillers présents :** 13    **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

**Secrétaire de séance :** Monsieur Franck HUGOT

Avant le début du Conseil, Mme La Maire demande une minute de silence en mémoire de Madame Isabelle MAIRESSE, Adjointe au Maire.

Avant de prendre part aux délibérations, Madame la Maire demande si l'ensemble du conseil municipal accepte d'ajouter deux points à l'ordre du jour soit une demande de subvention ADVB Energie pour équiper le reste de la commune en LED au niveau de l'éclairage public la définition de la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables. A l'unanimité, la demande est acceptée.

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2024**

Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 6 février transmis par mail avec la convocation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote :** main levée

**2. Election d'un adjoint**

Suite au décès de Madame Isabelle MAIRESSE, Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le même rang que Madame Isabelle MAIRESSE précédemment, le poste étant vacant.

Madame la Maire précise que selon l'article L.2122-7-2 CGCT modifié par la loi du 27 décembre 2019, le nouvel adjoint doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Madame La Maire reprend les missions de l'Adjointe au Maire : Fêtes et cérémonies

La proposition est soumise au vote.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Modalité de vote : main levée**

Madame la Maire présente la candidature de Madame Aurore WALEMME. Elle accepte cette mission si le conseil municipal valide sa candidature.

Pour le vote, le secrétaire est Monsieur Franck HUGOT, les deux assesseurs sont Madame Angélique DUCHESNE et Monsieur Thierry LEMOINE. Le quorum étant atteint pour valider le vote, chaque membre du conseil municipal est appelé pour voter à bulletin secret.

Après le vote, **les 13 voix** se répartissent de la façon suivante :

- **Aurore WALEMME : 11 voix**
- **Blanc : 2 voix**

**Madame Aurore WALEMME est élue Adjointe au Maire à 19h00.** Madame la Maire lui remet son écharpe et l'ensemble du conseil municipal félicite cette dernière par un applaudissement.

### **3. Demande de subvention ADVB Energie 2024**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'effectuer le changement de l'éclairage public en LED pour les rues qui n'ont pas encore été équipées.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'Attribution de la Dotation Village et Bourg Energie (A.D.V.B). Mr Bernard MOLITOR explique le fonctionnement de cette subvention.

Pour rappel, la consommation a évolué de la façon suivante :

2020 : 166 000 kwh

2021 : 157 000 kwh

2022 : 175 147 kwh

2023 : 88 000 kwh

Le projet est estimé à 49 998.81 € HT et le montant de la subvention sollicitée est de :

- 24 999.40 € HT pour les travaux soit à hauteur de 50%

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **4. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois il est recommandé de définir les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

CONSIDERANT que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

CONSIDERANT que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

CONSIDERANT le processus de révision de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois 2025-2040 ;

CONSIDERANT le processus d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territoriale du SCoT Sambre-Avesnois 2024-2030 ;

CONSIDERANT que l'identification des zones d'accélération doit être réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional de l'Avesnois, aire protégée au titre de l'article L110-4 du code de l'environnement, pour ce qui concerne les zones situées en son sein ;

CONSIDERANT l'absence d'aire protégée sur le périmètre communal au titre de l'article L110-4 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que l'élaboration des zones d'accélération énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public et d'un débat en conseil communautaire ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'engagement de la commune dans la définition de ces zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ;

PROPOSE la mise en place de la concertation suivante :

- Mise à disposition et à consultation les zones et les critères de définition (mode de concertation)
- Toutes boîtes en mode publicité
- Registre comme mode de recensement des remarques

S'ENGAGE à travailler sur la définition de ses zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes :

- Aérothermie ;
- Bois-énergie (bois bûche, bois déchiqueté, granulés...) ;
- Eolien ;
- Géothermie (de surface et profonde) ;

- Hydroélectricité ;
- Méthanisation ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) sur toiture ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) au sol.

Mr Franck HUGOT demande si on approuve que la commune travaille sur la définition des zones. Mme La Maire explique que c'est la commune qui définit les zones et fait remonter une proposition à la 3 CA.

Mme Stéphanie LAMANT demande dans combien de temps cela doit être fait. Mme La Maire précise que les délais n'ont pas été précisés à ce jour.

Mr Franck HUGOT demande si l'organisation du travail est déjà connue. Mme La Maire explique que non. Elle reviendra sur le sujet.

Mr Franck HUGOT demande s'il est possible d'inclure en moyen de communication, le site de la commune. Mme La Maire valide la demande.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **5. Approbation du compte de gestion 2023**

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de Madame la Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Madame la Maire propose aux élus d'approuver le compte de gestion 2023 de Monsieur le Receveur Municipal.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Modalité de vote : main levée**

## 6. Vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de Madame Stéphanie LAMANT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 076 815.50 €	1 285 067.33 €
		Report : 557 954.68 €
Investissement	337 874.74 €	1 465 632.62 €
	Reste à réaliser : 820 000 €	Report : 20 405.63 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 234 690.24 €</b>	<b>3 329 060.26 €</b>

Madame BROGNET quitte la salle durant le vote.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Modalité de vote : main levée

## 7. Vote du compte de résultat 2023

Madame la Maire propose d'affecter le résultat suivant :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	208 251.83 €
Résultats antérieurs reportés	557 954.68 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>766 206.51 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	1 148 163.51 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 820 000. 00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>	<b>766 206.51 €</b>
<b>Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	766 206.51 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	0,00 €

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Modalité de vote : main levée

## 8. Vote des taux d'imposition 2024

Madame la Maire expose à l'Assemblée délibérante les nouvelles modalités de vote des taux d'imposition 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

**Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.**

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale et de les voter comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 18,87 % + 19,29 % = 38,16 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 39,67 %**
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 21.87%**

Il est proposé d'augmenter d'un faible pourcentage mais de le prévoir dès à présent. La question est mise au vote. Si le vote est défavorable une proposition d'augmentation sera faite. Dans le cas contraire, le budget ne changera pas.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 9**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

Au regard du vote, les taux d'imposition ne sont pas augmentés pour l'année 2024, cependant une augmentation est à prévoir pour l'année 2025.

#### **9. Vote des subventions aux associations**

<b>Désignation</b>	<b>Montant proposé en €</b>
Amicale des Anciens Combattants	350
Association Musicale Sarséenne	600
Basket club du solrézis	250
Club du bon accueil	200
Culture'zic	200
Judo club Solre le Chateau	200
Les amis du Mus Verre	250
Muscu Sarséenne	2000
OCCE	1400
P.P.C.S.B.F. (Ping Pong)	1500
S'Art et Poteries	1500
Sars en Fête	1500€ sous réserve
Société de Crosse	200
U.S. Sars-Poteries	1500
Union Bouliste Sarséenne	300
Union des kiosques	200
La Diane sarséenne	350
Art'Dance	250
Extra Chouette APE	500

Le chœur de la Marseillaise	300
Union cycliste Capelloise	400
Secours Populaire	100
APF France Handicap	100
Association Sclérose	100
Institut de recherche de cancer	100
Univers inversé	100
Association des Maires de France	305.39
CLIC	585
<b>TOTAL</b>	<b>15340.39</b>

Mr Didier CARETTE propose le tableau ci-dessus. Il y a une gestion rigoureuse pour éviter d'augmenter les charges de la commune.

Monsieur Frédéric DARCHU, Madame Aurore WALEMME, Monsieur Valéry ANSELOT, Madame Annie DUVETTE, Madame Angélique DUCHESNE, Madame Peggy BERNARD, ne participent pas au vote ayant un intérêt dans l'une des associations bénéficiaires. Il y a par conséquent 9 votants au niveau de ce point.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

**10. Vote de la subvention de fonctionnement au CCAS**

Pour équilibrer son budget le CCAS a besoin d'une subvention de la commune à hauteur de 37 197.00 €.

C'est pourquoi Madame la Maire propose aux élus de se prononcer sur une subvention au CCAS à hauteur de 37 197.00 €. Cette subvention sera mandatée sur le compte 657362 : subvention de fonctionnement au CCAS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

## 11. Vote du budget primitif 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 181 633.00 €	1 181 633.00€
		Report 002 : 0.00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 181 633.00 €</b>	<b>1 181 633.00 €</b>
Investissement	1 109 779.03 €	781 615.52 €
	Reste à réaliser 820 000 €	Report 001 1 148 163.51€
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 929 779.03 €</b>	<b>1 929 779.03 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 111 412.03 €</b>	<b>3 111 412.03 €</b>

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Modalité de vote : main levée

## 12. Demande de subvention ADVB 2024 (Rénovation énergétique des écoles)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à la rénovation énergétique des deux écoles primaires.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'Attribution de la Dotation Village et Bourg (A.D.V.B)

Le projet est estimé à **173 931.78€ HT** et le montant de la subvention sollicitée est de :

- **69 572.71 € HT pour les travaux soit à hauteur de 40%**

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

## 13. Demande de tarification sociale des cantines

Madame LAMANT informe les élus que la commune peut redéposer un dossier sur la tarification sociale des cantines. La commune a bénéficié pendant 3 ans d'une aide de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €. Cette année, nous pourrions bénéficier d'1€ supplémentaire avec l'avenant Egalim.

Madame LAMANT propose de reprendre la même tarification de la 1<sup>ère</sup> convention :

<b><u>TARIFS PAR REPAS</u></b>		
<b><u>Quotient familial</u></b> <b><u>Présentation d'une attestation CAF (Caisse d'Allocations Familiales)</u></b>	<b><u>Tarifs 2024</u></b>	<b><u>Indication sur le ticket</u></b>
De 0 à 700 €	0,90 €	A
De 701 à 999 €	1,00 €	B
De 1000 € et +Ou sans attestation	2,00 €	C

Mr Franck HUGOT demande s'il est possible d'avoir une vision sur plusieurs années du nombre d'enfants touchés au niveau de la cantine. Cela permettrait de mesurer l'impact des mesures décidées par le conseil municipal. Mme Stéphanie LAMANT explique qu'elle a les éléments et que cela peut se faire. En termes de communication, cela amènera un éclairage certain sur les actions réalisées auprès des habitants de la commune.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **14. Création de poste Agent Spécialisé principal 2ième classe des écoles maternelles**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Agent Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles pour assurer les missions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour Madame Laëtitia LEGRAND qui peut bénéficier de ce grade en intégration directe.

Vu le courrier envoyé au Comité Sociale Territoriale en date du 28/02/2024

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Modalité de vote : main levée**

#### **15. Questions diverses**

- Déclaration d'Intention d'Aliéner DIA  
**A 430** – 6 Place du Vieux Marché Mr Matthieu CHIVA à Mme Catherine GRIMONT  
**A 1918** – A 1921 – Rue Léo Lagrange Consorts HANNECART à Mme Elise LOUVET  
**A 415** – 3 Ruelle du Vieux Marché Mr Jean-Pierre GERONDAL à SCI Immobilière Sarséenne Mr Pierre CARLIER  
**A 489** – 26 rue du Cimetière Consorts Kerriche à Mr et Mme Michel DEBRUGE
- **Projet de Street Art** par les Amis du MusVerre : Madame La Maire présente le projet. Il

recueille l'approbation de l'ensemble du conseil municipal.

- **Le carnaval :** Il faudra faire une commission rapidement. Madame la Maire propose un trajet qui est validé.
- **Condoléances :** Madame la Maire fait lecture des condoléances reçues en mairie.
- **Liste des Commissions :** Au prochain Conseil Municipal, les commissions seront reposées.
- **Logement de secours :** Mr Franck HUGOT demande si l'on peut prévoir une plaque commémorative pour le logement de secours en l'honneur de Madame Isabelle MAIRESSE. Il s'agissait de son projet et s'est battue pour sa mise en place. Madame la Maire explique que cela a tout son sens car effectivement, Madame Isabelle MAIRESSE avait fait ce qu'il fallait pour sa mise en place, elle précise que le sujet avait été évoqué entre maire et adjoints et aurait été abordé à la prochaine réunion lorsque le logement serait terminé. Madame Sandra BROGNET valide donc le projet et propose de visiter le logement une fois terminé. Une date sera arrêtée. Madame la Maire demande la participation de quelques personnes pour travailler sur l'aménagement. Elle a pris contact avec la Mairie d'Anor qui a déjà un logement de secours qui lui a remis leur règlement. Il servira pour réaliser le règlement sur Sars-Poteries. Tout le monde est d'accord sur la démarche. Madame la Maire rappelle également qu'il faudra prévoir l'inauguration.
- Monsieur Frédéric DARCHU demande l'accès à l'arrière du petit musée de la Poterie. Monsieur Bernard MOLITOR explique qu'il est en train de voir avec le voisin pour récupérer la clé.
- Madame Angélique DUCHESNE demande s'il y a eu des candidatures pour le conseil des jeunes. Madame La Maire propose que la mise en place soit « calquée » sur le fonctionnement du CCAS (moitié jeunes du village / moitié enfants des membres du conseil municipal). Le règlement sera revu à la prochaine réunion de conseil.
- Monsieur Ludovic COMEAU signale que les trottoirs de l'école niveau 2 rue Pasteur posent des problèmes. Madame la Maire verra avec Monsieur Bernard MOLITOR afin de faire chiffrer la rénovation.
- Monsieur Didier CARETTE explique qu'au niveau des panneaux de communication, un restaurateur a fait une demande.  
La structure en osier endommagée a été remboursée. Il propose de faire une inversion avec le giratoire et la mairie.  
Il rappelle également le vernissage au niveau du MusVerre sur les projets des jeunes en formation d'architecte. La date est le vendredi 5 avril 2024 à 18 h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 21 h 20.

Suivent les signatures :

Sandra BROGNET, Maire

Franck HUGOT  
Secrétaire de séance